

DÉCLARATION D'INDÉPENDANCE DES ASSOCIATIONS MEMBRES OU CANDIDATES À L'UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS AGRÉÉES DU SYSTÈME DE SANTÉ

Déclaration à remplir par le-la responsable de l'association adhérente

Je soussigné-e, Marie LEON...

Présidente de l'association ARSLA (Association pour la Recherche sur la Sclérose Latérale Amyotrophique)

.....

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements suivants :

1. Sur l'association

Objet social : Accompagner les malades et soutenir la recherche sur la SLA

Membres du bureau (et leur situation sociale¹) :

Marie LEON, haut fonctionnaire d'état

Jean D'Artigues, patient SLA

Laurent Petitjean, retraité

Valérie Goutines Caramel, médecin libéral

¹ Salarié-e (préciser la profession), retraité-e, étudiant-e, etc.

2. Sur les ressources de l'association (pour les trois dernières années)

Ressources pour l'année 2015....			
Source	Identité des financeurs	Montant du financement, dons, etc.	Pourcentage du budget total
Cotisations des adhérents	Personnes physiques	44 313 €	1
Subventions publiques	FDVA	1500	
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)		150 000	
Financements privés	Personnes physiques et morales	1 258 896 €	98 %
Activités économiques de l'association			
Autres sources de financements			

TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE 2015 : 1 553 965 €

Ressources pour l'année 2016			
Source	Identité des financeurs	Montant du financement, dons, etc.	Pourcentage du budget total
Cotisations des adhérents	PERSONNE PHYSIQUE	35 000	1
Subventions publiques	FDVA	1 500	
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)		375 000	
Financements privés	PERSONNE PHYSIQUE ET MORALE	1 021 013 €	84,4 %
Activités économiques de l'association			
Autres sources de financements	PRODUITS DES LOYERS	1 82 409 €	

TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE 2016 : 1 769 423 €

Ressources pour l'année 2017....

Source	Identité des financeurs	Montant du financement, dons, etc.	Pourcentage du budget total
Cotisations des adhérents	PERSONNE PHYSIQUE	37 000	
Subventions publiques		3500	
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)		743 707 €	
Financements privés	PERSONNE MORALE ET PHYSIQUE	2 701 638 €	95 %
Activités économiques de l'association	VENTE KIKOZ	670 €	
Autres sources de financements			

TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE 2 841 173 €..... :

PRODUIRE EN ANNEXE LE BUDGET TOTAL DE L'ASSOCIATION PAR ANNÉE



D'EXERCICE (BILAN ET COMPTE D'EXPLOITATION) DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

3. Sur les liens d'intérêts non-financiers

3.1. Liens éventuels avec un syndicat, think tank, parti politique, association, etc.

Organisme (syndicat, think tank, parti ou mouvement politique, association, fondation, etc.)	Nature du lien (soutien politique, collaboration, etc.)	Période
FONDATION POUR LA RE-CHERCHE SUR LE CERVEAU	MEMEBRE FONDATEUR	2001 A CE JOUR
ALLAINCE DES MALADIES RARES	SOUTIEN POLITIQUE	2000 A CE JOUR



3.2. Présence de professionnels de santé ou de l'action sociale au sein des instances de gouvernance de l'association

Participation de professionnels de santé (en ou hors activité) ou de l'action sociale aux instances de gouvernance de l'association (indiquer le nombre et le pourcentage par rapport à la totalité des membres des instances de gouvernances) :

Nous avons un collège de soignants composé de 6 personnes et un collège de scientifique composé de 3 personnes qui représentent 45 % du conseil d'administration



4. Pièces à joindre à la présente déclaration :

- Nom, prénom et profession des membres du conseil d'administration de l'association ;
- Présentation de l'association et des principaux motifs d'adhésion ;
- Budget total de l'association par année d'exercice (bilan et compte d'exploitation) des trois dernières années ;
- Dernière version des statuts publiés au Journal officiel ;
- Agrément santé (décision d'agrément et formulaire de demande) ;
- Lettre d'engagement prévue à l'article 1.1 du règlement intérieur de l'UNAASS.

5. Mentions légales

- 5.1. *Les informations recueillies seront informatisées et cette déclaration pourra être publiée sur le site internet de l'Union.*
- 5.2. *L'Union, par l'intermédiaire de son Comité de déontologie et de prévention des conflits, est responsable du traitement ayant pour finalité la vérification de l'indépendance de l'association en confrontant les liens déclarés, aussi bien financiers que non financiers (notamment liens éventuels avec un syndicat, think tank, parti politique, association, présence de professionnels de santé ou de l'action sociale au sein des instances de gouvernance de l'association) aux objectifs de la mission de l'association envisagée au sein de l'Union au sein de l'Union.*
- 5.3. *Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ; Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un méil à l'adresse suivante : deontologie@france-assos-sante.org.*
- 5.4. *La présente déclaration doit être actualisée dès qu'une modification intervient, et au minimum annuellement même sans modification.*
- 5.5. ***Toute déclaration mensongère est susceptible d'entraîner la radiation de l'association après avis du comité de déontologie.***
- 5.6. ***Aux termes de l'article L.441-1 du Code pénal « Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. »***

Fait à Paris le 27 janvier 2019

Le

Signature obligatoire

(mention non rendue publique)

ARSLA
111 Rue de Reuilly
75012 PARIS
Tél: 01 43 38 99 11
contact@arsla.org